

## Accès à la formation / Prérequis :

L'ensemble du personnel.

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

## Cadre réglementaire :

Article R 4141 du code du travail  
Directive APSAD R6

Conformément aux obligations légales du chef d'entreprise, avoir dans un établissement un effectif suffisant de membre du personnel prêt à intervenir efficacement en cas de départ d'incendie.

## Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation

**Dates :** Nous consulter

## Durée de la formation :

4 heures – Une demi-journée

**Effectif prévu :** de 6 à 12

## Responsable pédagogique :

Stephan ERATOSTENE

## Personnes à contacter :

Marion SCOMPIGLI-SERENO  
Caroline LAMBERT

**Tarif :** Sur demande

## 📌 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Donner aux participants les connaissances des procédures de la mise en sécurité et d'évacuation.

## 📄 CONTENU DE LA FORMATION

### *Théorique : Rappel général*

Les ERP - types, catégories

Textes

Arrêté du 25 juin 1980

Rappel sur le feu

But de l'évacuation – Quand ? Comment ?

Le temps d'évacuation

Moyens alarme et d'alerte

Le balisage et éclairage sécurité

### *Pratique :*

Organisation humaine

Moyens d'évacuation - Problèmes d'évacuation

Le guide d'évacuation

Que faire une fois dehors ?

Le Serre- File (thèmes)

Le Guide- File (thèmes)

L'alarme, l'alerte Méthode QQQQCP (thèmes)

Notions et importance du S.S.I.

Thèmes d'alarmes

## Lieu principal de formation :

INSEIT  
Espace Nikaïa  
11 Av. du Docteur Robini  
06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

[www.inseit.com](http://www.inseit.com)  
[inseit.formation@wanadoo.fr](mailto:inseit.formation@wanadoo.fr)

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.



## MÉTHODE ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation avec méthodes directives et participatives.



## ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

*Agrément Préfecture des Alpes Maritimes INSEIT n° 0027-2016 bis*

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques :  
Par le formateur.

Attestation de fin de formation.

20220715